



## INFOS ENERGIE !

Le saviez-vous ?

### Des ampoules LED gratuites !

#### Pourquoi des ampoules LED gratuites ou presque ?

L'État impose de fortes pénalités à tous les fournisseurs d'énergie et de carburants dits les « obligés » s'ils ne contribuent pas à la réduction des consommations d'énergie des ménages. Les travaux d'économie d'énergie sont quantifiés par des certificats d'économie d'énergie (1kWhcumac d'énergie finale=1 CEE). Chaque « obligé » a un quota de CEE à respecter. S'il n'atteint pas ce quota, il doit acquitter une amende. Cela explique les **opérations ampoules gratuites qui entre dans le cadre du dispositif des C2E.**

#### Le prix du pack change en fonction des ressources du ménage !

Suivant vos ressources et la quantité d'ampoules souhaitées, le prix du pack varie. Pour les ménages les plus modestes, il est possible de commander gratuitement 5 ampoules LED et 10 supplémentaires pour seulement 1 €.

#### Pourquoi passer à l'ampoule LED ?

L'éclairage représente environ 13% de notre facture d'électricité spécifique (c'est-à-dire l'électricité utilisée pour les services qui ne peuvent être rendus que par cette source d'énergie, par exemple des postes audiovisuels et multimédias). Or, une ampoule LED consomme entre 8 à 10 fois moins qu'une ampoule à incandescence.

La durée de vie des LED est aussi plus importante mais elle coûte aussi plus chère...

Pour en savoir plus : <https://www.mesampoulesgratuites.fr/>



Pour plus d'infos, contactez votre espace info énergie, service public et gratuit au 02.96.87.42.44 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) ou infoenergie @pays-de-dinan.org.

Site du réseau des espaces info énergie bretons <http://www.bretagne-energie.fr/centre-de-ressources/nos-guides-et-fiches-pratiques/>